



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 167 / 2023
du 17/10/2023

Portant réglementation temporaire de la circulation chemin des
Ribeyres

Nomenclature	6-1 – Liberté publique et pouvoir de police
--------------	---

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2212-2

VU la demande en date du 16 octobre 2023 de l'entreprise Alba Télécom de procéder à des travaux de changement de poteaux télécom chemin des Ribeyres

Considérant que ces travaux nécessitent la mise en place d'une modification de circulation

ARRÊTE

Article 1

L'entreprise Alba Télécom est autorisée à procéder aux travaux de changement de poteau telecom chemin des Ribeyres le 23 octobre 2023.

Article 2

La circulation automobile sera règlementée durant ces temps d'intervention avec notamment une interdiction de stationner au droit du chantier.

Le chantier devra être signalé, conformément à la législation en vigueur. L'emprise du stationnement des véhicules de chantier sera aussi balisée et protégée

Article 3

Le droit des tiers est préservé.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal
- Entreprise Alba télécom (recepisse@dictservices.fr)
- La police municipale (daniel.gential@brives-charensac.fr)

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Le Maire,

Gilles DELABRE

